

Résolutions à soumettre à l'Assemblée générale.

Résolutions adoptées par le Comité exécutif de l'AESSUQÀM depuis la dernière assemblée du 25 janvier 2007.

1) Surplus budgétaires (19-janv-res02)

Compte tenu des surplus anticipés au budget, le Comité exécutif croit qu'il serait pertinent de lancer une campagne qui aurait pour thème « Selon vous, quel projet l'AESS devrait-elle envisager? ». La forme exacte de cette campagne sera élaborée prochainement.

2) CANO (19-janv-res09)

Le Comité exécutif considère que les groupes d'envergure, notamment parce qu'ils seraient en position de conflit d'intérêt, ne peuvent s'impliquer dans l'organisation de la consultation sur les CANO. Cependant, ceux et celles s'impliquant dans les groupes pourront prendre position, en leur nom personnel, dans les comités du POUR et du CONTRE ou dans des comités similaires.

3) Frais afférents / déclaration commune (19-janv-res10)

Considérant la conférence de presse organisée par les associations étudiantes et prévue pour le 1^{er} février à Trois-Rivières ou Québec portant sur les hausses de frais afférents dans les universités du réseau de l'UQ ;

Considérant que la déclaration commune, en vue de la conférence de presse, serait rédigée pendant la fin de semaine de l'*assemblée informelle* à Chicoutimi les 27 et 28 janvier ;

Le Comité exécutif de l'AESS se prononce à l'effet que la déclaration commune devrait plutôt être rédigée avant l'assemblée informelle, le 26 janvier à Québec. Les associations pourraient ensuite participer à l'assemblée informelle les 27 et 28 janvier à Chicoutimi, pour finalement tenir la conférence de presse à Québec le 29 janvier. Cette résolution vise principalement à choisir une date à laquelle seule la rédaction de la déclaration serait à l'ordre du jour en plus de chercher à minimiser les allers-retours en condensant l'assemblée informelle et la conférence de presse en une seule fin de semaine.

4) Bourses à l'implication (19-janv-res11)

Considérant que la question des bourses à l'implication - qui seraient versées en tant qu'indemnisation / allègement financier pour les membres élus du Comité exécutif - a par le passé suscitée bon nombre de débats sans qu'aucune résolution n'ait été adoptée ;

Il est résolu qu'avant toute chose un recensement soit entrepris auprès des différentes associations facultaires étudiantes, recensement qui viserait à s'informer sur les différentes formules qui existent présentement à l'UQÀM et que divers scénarios financiers soient préparés afin de notamment évaluer l'aspect pratico pratique de la question. Serait par la suite évalué l'ensemble des arguments en accord et en désaccord avec cette pratique.

5) Dépassement d'enveloppes (26-janv-res03)

Le Comité exécutif constate que les enveloppes budgétaires dédiées au Comité exécutif, à l'Assemblée générale ainsi qu'à l'adjointe à l'exécutif (originellement sous le titre « Secrétariat ») dépasseront les sommes allouées. Le Comité exécutif considère néanmoins ces dépassements comme justifiés et s'engage à en présenter un estimé lors d'une prochaine assemblée générale.

6) Revenus sur les ventes (événement de la rentrée hiver) (26-janv-res04)

Considérant la demande du groupe « UQÀM-NORD » qui consiste à ce que lui soit versé une partie des revenus provenant de la vente d'alcool lors de l'événement de la rentrée de l'hiver qui a eu lieu le 19 janvier dernier ;

Considérant que le Comité exécutif n'a aucune visée sur des profits lors de l'organisation de tels événements ;

Considérant que les revenus générés par la vente d'alcool sont entièrement utilisés afin d'éponger les coûts reliés à l'entretien ménager, au permis d'alcool et aux agents de sécurité ;

Il est résolu que les revenus provenant de la vente d'alcool doivent être d'abord et avant tout utilisés pour éviter qu'un événement génère des déficits. Dans le cas présent, aucune somme supplémentaire ne sera versée au groupe « UQÀM-NORD ».

7) Changement d'appartenance facultaire d'un département (26-janv-res05)

Cette proposition figure au procès-verbal de l'Interfac du 17 janvier 2007 et fut présentée par l'AFÉA :

Considérant que l'UQAM est une université des plus démocratiques ;

Considérant que la consultation étudiante est essentielle pour le bon fonctionnement de l'université (exemple : De la position du vice rectorat sur les frais afférents) ;

Reconnaissant les impacts majeurs qu'ont eu le transfert du département d'études littéraires sur la communauté étudiante ;

L'AFÉA propose de modifier les règlements 5 et 8 de l'université pour que tout changement d'affiliation facultaire soit décidé conjointement par les professeurs et les étudiants. Que les comités de programme soient les seules instances où une telle décision peut être prise. Dans le cas d'un département, une majorité de comités de programme, de tous les cycles, doivent être en accord avec le changement.

Le Comité exécutif se prononce en faveur de cette proposition.

8) « Par ici la sortie » (26-janv-res06)

Le Comité exécutif s'engage, conditionnellement à une participation jugée suffisante de la part des autres associations facultaires, à acheter des billets pour l'événement. Cependant, le Comité exécutif juge qu'il ne pourra, faute de temps, participer pleinement à son organisation.

9) Référendum de désaffiliation de la FEUQ (26-janv-res08)

Considérant que la question référendaire est précisée dans les règlements généraux de la FEUQ et qu'elle se compose comme suit : *“Acceptez-vous que l'AESSUQÂM se retire de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et qu'elle cesse de percevoir toute cotisation exigible par celle-ci à compter du prochain trimestre, soit le 7 mai 2007?”*

Considérant que les règlements généraux de la FEUQ précise que cette dernière doit être prévenue 30 jours avant la tenue d'un référendum de désaffiliation ;

Le calendrier suivant a été adopté :

Du 12 mars au 30 mars, aurait lieu la campagne référendaire (3 semaines).

Du 2 avril au 6 avril, aurait lieu la période de scrutin (1 semaine).

L'Assemblée générale d'entérinement des résultats aurait lieu le 12 avril.

Le cadre budgétaire suivant a été adopté :

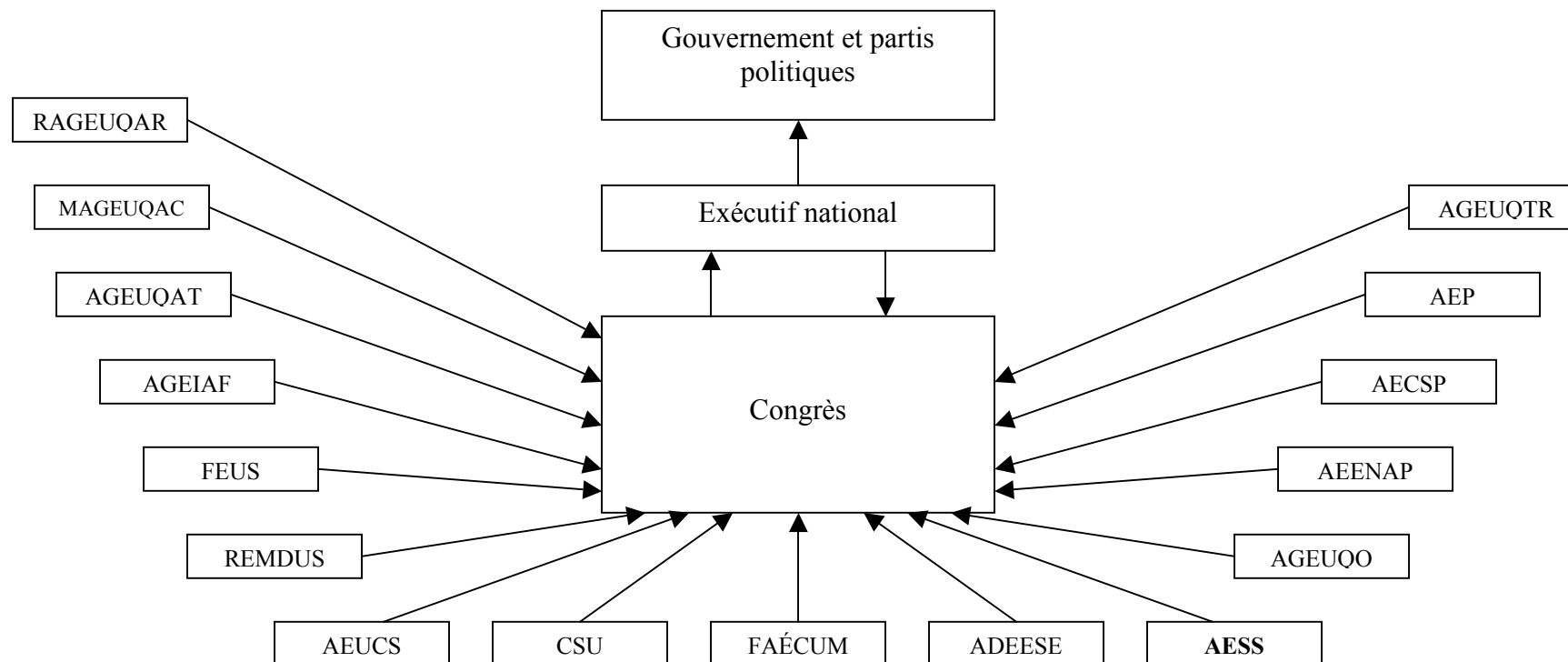
Le bureau de scrutin serait ouvert de 9h00 à 18h00 tous les jours, pour 45 heures, deux scrutateurs, scrutatrices y seraient présents, présentes, en tout temps, à un salaire horaire de 9.00\$, pour un total de 810.00\$.

300.00\$ serait séparé équitablement entre les deux comités partisans, soit 150.00\$ pour chacun des comités. Ces fonds serviraient à la promotion de l'option défendue par chacun des comités. 100.00\$ serait alloué pour les besoins logistiques du référendum.

500.00\$ serait versé au directeur, directrice du référendum, et 250.00\$ pour le ou la secrétaire.

Pour un total de 1960.00\$.

Qu'est-ce que la FEUQ ?



La fédération universitaire du Québec ou FEUQ se compose de 16 associations étudiantes d'un peu partout à travers le Québec. Elle fonctionne, comme l'indique son nom, sous un modèle fédératif, c'est-à-dire par la démocratie représentative. Les membres réels de la FEUQ sont les 125 000 membres qu'elles représentent, qui paient par trimestre universitaire une cotisation de 2,50\$. Cependant, les membres ne peuvent directement participer aux instances de la fédération. Chacune des associations affiliées à la FEUQ envoient une délégation de leurs membres aux congrès. C'est en congrès que sont prises les décisions. Le fonctionnement normal de la FEUQ serait donc que les documents, propositions ou autres passent d'abord par les instances dites locales, c'est-à-dire au niveau de chacune des associations affiliées, mais dans les faits ce fonctionnement n'est pas toujours mis de l'avant. Dans ses représentations, l'exécutif national, qui est élu en congrès par les délégués des associations affiliées, procède par lobbying, c'est-à-dire par contacts directs, afin mettre de la pression et ainsi influencer les décisions des acteurs importants de l'État ou des partis politiques.